

RAPPORT N° 97/6-03
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

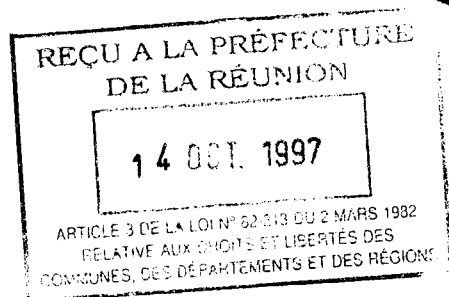
Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires, j'ai l'honneur de vous demander de m'autoriser à apporter les modifications suivantes au Budget Annexe 1997 de l'Eau :

14425923,26 F en section d'investissement,
302310,00 F en section d'exploitation,

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-03
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 03 octobre 1997**

OBJET

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 97/6-03 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale,
présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

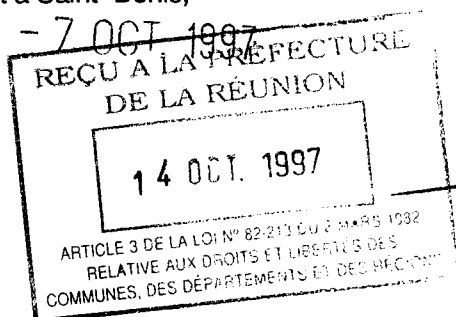
Adopte le Budget Annexe Supplémentaire 1997 de l'Eau qui s'élève :

**Pour la section d'investissement en dépenses et en recettes
à 14425923,26 F**

**Pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes
à 302310,00 F.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,
le

le



**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

ANNEXE AU RAPPORT N° 9716-02

LE MAIRE

Vu par le Conseil Municipal

en séance du 3 OCT. 1997



Aldo ARMAND

1^{er} Adjoint

REÇU A LA PREFECTURE

DE LA REGION

14 OCT. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	7 440 831,10	1 275 403,16
005	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	356 463,08	-424,00
10688	Réserves		13 150 944,10
131202	FIDOM pour opérations AEP	88 560,00	
203	Etudes	152 000,00	
2313001	Travaux AEP	6 388 039,08	
	Crédits reportés		
	Etudes AEP		100 000,00
	Elaboration Schéma Directeur AEP		52 000,00
	Renforcement Chemin des Maraichers		60 000,00
	AEP Chemin Lory Lebreton		650 000,00
	.../...		

ANNEXE AU RAPPORT N° 9716-03

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Vu par le Conseil Municipal

en séance du - 3 OCT. 1997

LEMAIRE




LE MAIRE
JEAN-LOUIS LEMAIRE
1^{er} Adjoint

Section d'Investissement

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
14 OCT. 1997
ABSTRACTE DE LA REUNION 92-213 DU 2 MARS 1992
RELATIVE AUX
LIBELLÉS
COMMUNES DES DÉPARTEMENTS DE LA REUNION

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ART.	DEPENSES	RECETTES
	<p>.../....</p> <p>400 000,00</p> <p>100 000,00</p> <p>1 572 000,00</p> <p>500 000,00</p> <p>400 000,00</p> <p>400 000,00</p> <p>600 000,00</p> <p>500 000,00</p> <p>500 000,00</p> <p>706 039,08</p>	
	<p>AEP Chemin de La Fontaine</p> <p>Réfection réservoir Bellevue II</p> <p>Renforcement Réseau Distribution Ecoles</p> <p>Distribution Domenjod</p> <p>AEP St-Bernard</p> <p>Chemin Lory les Bas</p> <p>Renforcement Haut Saint-François</p> <p>Renouvellement Canalisation Distribution RD 49</p> <p>Renforcement AEP Chemin de la Vigie</p> <p>Renouvellement Réseau + Extension Diverses AEP</p>	
275	Dépôt de garantie	30,00
TOTAL.....	14 425 923,26	14 425 923,26

ANNEXE AU RAPPORT N° 9716-03-

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Vu par le Conseil Municipal
en séance du - 3 OCT. 1997

LE MAIRE



Artem ARMAND
1^{er} Adjoint

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

14 OCT. 1997

Section d'Exploitation

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	Exédent de fonctionnement reporté		360 040,37
609	Ristourne		-5 200 000,00
6095	Ristourne		5 200 000,00
6611	Intérêts des emprunts	23 000,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités	125 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	154 310,00	
7012	Taxes et redevances		-57 730,37
TOTAL	302 310,00	302 310,00